

PRÉFET DE LA VIENNE

Élection des membres de la chambre d'agriculture

AVIS d'information listes électorales provisoires

Électeurs individuels

La liste électorale provisoire des collègues des électeurs individuels pour les élections des membres des chambres d'agriculture de 2025 est affichée jusqu'au 15 octobre 2024.

Les électeurs sont informés de leur possibilité de **demander toute rectification** de la liste électorale provisoire auprès de la commission d'établissement des listes électorales (CELE).

Par ailleurs, toute personne qui s'estime **indûment omise** de la liste provisoire peut demander à la CELE son inscription sur la liste définitive. De même, tout électeur inscrit dans le département peut demander l'inscription d'une personne omise.

Ces demandes doivent être adressées **au plus tard le 15 octobre 2024** au président de la CELE par **lettre recommandée avec avis de réception** à l'adresse suivante :

Commission d'établissement des listes électorales
Préfecture de la Vienne
7 place Aristide Briand
CS 30589
86021 POITIERS